



## Mon patron ne veut pas indemniser mes repas.

Par **Neon**, le **05/07/2015** à **14:42**

Bonjour je travail dans la restauration à temps partiel en tant que serveur/barman de 19:00 a 23:00 du mardi au jeudi et le dimanche mais vendredi et samedi je commence à 18:30.

Mon patron me fait payé 46 repas avantage en nature repas à 3,52e qui s'élèvent à 161e en 1 mois malgré que je lui ai demandé une indemnité compensatrice repas, car je ne souhaite pas manger sur place à cause d'un manque d'hygiène en cuisine.

Et il m'oblige à venir 15 min plus tôt.

Quand j'arrive, il me demande de nettoyer les toilettes, essuyer les vitrines, dresser les tables car personnes ne les dressent après le service du midi, remettre des boissons au frigo et dépoussiérer la salle ( chaise et murs )...

Mais il n'a pas tenu sa parole... Et ne m'a pas indemniser.

Je suis père de famille et cette indemnité me permettrait de nourrir ma famille.  
Je souhaite connaître mes droits.

Cordialement

Par **P.M.**, le **05/07/2015** à **16:18**

Bonjour,

Tout le temps de travail effectif, celui pendant lequel vous restez à la disposition de l'employeur pour exécuter ses directives doit vous être payé...

Si vous n'êtes qu'à temps partiel, le soir, l'employeur ne peut pas vous compter 46 repas sur un mois mais, suivant la Convention Collective applicable, il peut, s'il met à votre disposition un repas pendant la période où vous devez travailler, vous le compter en avantage en nature même si vous ne le consommez pas...